



Signature de l'accord Télétravail du 13 juillet 2021

Déclaration de Solidaires Fonction Publique

Madame la ministre,

Solidaires Fonction Publique signe l'accord Télétravail proposé aujourd'hui. Cet accord présente quelques avancées par rapport à sa version initiale, la plus notable étant le montant revu à la hausse de l'indemnité de télétravail, même si pour Solidaires, cela reste insuffisant. Signature donc mais assortie d'un certain nombre de réserves.

Sur la forme tout d'abord :

Comme Solidaires l'avait dénoncé dès le départ, les conditions de cette négociation n'ont pas été des meilleures. Il a ainsi fallu négocier en moins de deux mois un accord sur un des sujets parmi les plus importants dans la période pour une grande partie des agent-es publics.

Ce calendrier resserré a impliqué une charge de travail très forte pour les représentant-es que nous sommes mais également pour les agent-es de la DGAFP. Contraintes si fortes que vous n'avez pu respecter les délais de transmission des documents de travail pourtant validés dans l'accord de méthode qu'une seule fois.

Solidaires souhaite donc exprimer son mécontentement par rapport à ces conditions de dialogue social dégradées, qui réduisent aussi le temps consacré à la réflexion démocratique au sein même des organisations syndicales représentatives du personnel. Les agent-es publics et leurs conditions de travail valent mieux que cela.

Sur le fond :

Cet accord n'entraîne pas de recul particulier pour les agent-es.

Cependant il n'accorde pas pour Solidaires autant que cette négociation aurait pu apporter. Cet accord contient beaucoup de bonnes intentions. Mais au final peu de choses clairement détaillées, impliquant un engagement juridique affirmé et précis.

Vous souhaitez laisser la place aux négociations locales. Solidaires Fonction Publique pense qu'un minimum de spécifications notamment sur la fourniture du matériel et des consommables aurait été nécessaire.

L'accord prévoit la déconnexion des agents-es, mais malheureusement, rien n'est prévu en termes de mesures contraignantes en ce sens. Là aussi vous souhaitez laisser la place à la négociation locale. Solidaires Fonction Publique le déplore la aussi.

Solidaires aurait par ailleurs souhaité que le télétravail en période exceptionnelle soit mieux explicité, circonscrit et que les conditions s'y afférant soient plus détaillées. Les marges de manœuvre restent très larges et il nous faudra être particulièrement vigilant-es à ce que des dérapages n'interviennent pas.

Concernant l'indemnité pour frais de télétravail, Solidaires prend acte de son niveau dont le plafond est relevé à 220 euros bruts désocialisés par an et de l'abandon de la période de carence de 35 jours. Ce montant est revalorisé donc mais il aurait pu et dû être bien plus élevé. Cet argent est bien engagé par les agent-es pour exercer leurs missions à leur domicile. L'ensemble des frais devrait bien être couvert.

Autre réserve que Solidaires souhaite souligner celle concernant le développement du télétravail. Solidaires considère bien cet accord comme celui qui doit encadrer les droits et garanties des agent-es en télétravail. Mais en aucun cas nous ne souhaitons promouvoir cette organisation du travail. Elle existe et doit être encadrée. Rien de plus.

Parce que beaucoup de choses sont encore à travailler, parce que beaucoup reste à faire avancer sur le sujet du télétravail, c'est aussi pourquoi **Solidaires Fonction publique souhaite être présente au comité de suivi. Concernant les négociations locales qui vont s'ouvrir, Solidaires sera vigilant sur l'application du principe de faveur prévu dans l'ordonnance Négociations collectives n° 2021-174 du 17 février 2021.**